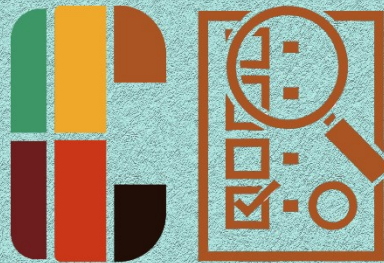


CHARTRE DES PRINCIPES

OBSERVATOIRE ÉLECTORAL



Nous, membres et participants des missions électorales de l'Observatoire électoral de COHESIA, nous engageons à respecter les principes énoncés dans la présente charte. La « Charte des principes » a pour objectif de définir le cadre éthique et déontologique des missions d'observation ou d'accompagnement électoral menées par l'Observatoire à travers le monde.

ARTICLE 1 – RESPECT DE LA SOUVERAINETE ET DES LOIS LOCALES

Les pays qui accueillent nos missions électorales sont respectés dans leur souveraineté et leur autodétermination. Nos missions ne peuvent enfreindre les lois et règlements locaux.

ARTICLE 2 – NON-INGERENCE

Nos missions n'ont pas pour objectif d'influencer les électeurs ni d'intervenir dans le déroulement du scrutin. L'information et le conseil international sont les deux seuls objectifs poursuivis par l'Observatoire.

ARTICLE 3 – IMPARTIALITE ET OBJECTIVITE

L'Observatoire ne prétend pas être neutre dans ses recommandations et ses rapports. Toutefois, l'objectivité et l'impartialité dans le compte rendu de ses observations sont fondamentales et guident ses analyses.

ARTICLE 4 – TRANSPARENCE

Nos observateurs et accompagnateurs électoraux s'engagent à faire preuve de transparence quant au déroulement de leur mission et à la méthodologie utilisée dans

leurs rapports. Les rapports peuvent être confidentiels si les objectifs de la mission le stipulent comme tel au départ.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE ET SECURITE

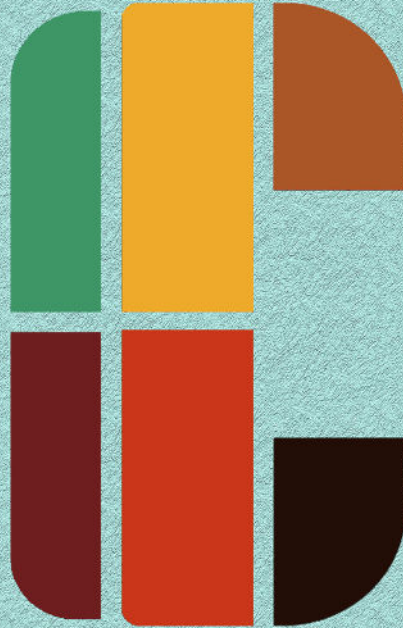
Nos observateurs et accompagnateurs électoraux s'engagent à respecter la confidentialité des informations recueillies au cours de leur mission, en particulier celles qui pourraient mettre en danger l'intégrité physique ou morale des personnes interrogées ou des équipes sur le terrain. Ils doivent également prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur propre sécurité et celle de leurs interlocuteurs, en évitant les situations d'exposition ou de risque inutile.

ARTICLE 6 – RESPECT DES DROITS HUMAINS

Toutes les missions électorales de l'Observatoire sont fondées sur le respect sans restriction des droits humains et des libertés fondamentales. Dans chaque contexte, une attention particulière sera accordée au libre exercice du droit de vote, à la liberté d'expression, d'association et de réunion, à la participation politique des groupes traditionnellement marginalisés ou vulnérables, ainsi qu'à la non-ingérence d'acteurs extérieurs dans les affaires souveraines des nations comme le sont les élections.

ARTICLE 7 – RIGUEUR METHODOLOGIQUE

Les analyses et conclusions formulées par nos missions doivent reposer sur une méthodologie claire, cohérente et transparente. Celle-ci doit être adaptée au contexte national sans perdre de vue les normes internationales en matière électorale.



COHESIA

CENTRE DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE INTERNATIONAL